

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PIM S.A.S. APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2023

1 - Dispositions générales

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles de la société PIM et ses clients, annulant convention express toutes autres conditions d'achat figurant sur les documents de l'acheteur.

2 – Spécificités techniques

Les études, plans et documents remis à l'acheteur restent notre propriété et sont confidentiels, l'acheteur ne pouvant ni les utiliser en dehors du contrat, ni les communiquer à des tiers, s'engageant à prendre toutes mesures utiles à ces fins. Les dimensions, fournies par l'acheteur, le sont sous sa seule responsabilité.

Les outils de fabrication spécifique à l'acheteur ont une durée de vie dépendante de la nature du moule réalisé, durant laquelle nous en assurons l'entretien. Passé ce délai, nous devrons en demander soit la réfection, soit le renouvellement, aux frais de l'acheteur. En cas de refus de sa part, nous serons contraints de renoncer à l'exécution des commandes en cours.

Les inserts, lorsqu'ils ne sont pas fournis par nous, doivent nous être fournis par l'acheteur en temps voulu sous peine de décalage des délais de livraison et à raison de plus de 10% de la quantité commandée afin de tenir compte des essais et rebuts éventuels. Ces inserts ne seront pas contrôlés en réception sauf accord contractuel écrit.

En raison des contraintes de fabrication, les quantités effectivement livrées peuvent varier de plus ou moins 10%, variation dont tiendra compte la facturation définitive.

L'acheteur ne peut se prévaloir de normes, spécifications, prescriptions, réglementations ou usages qu'il ne nous aurait pas fait connaître et que nous n'avons pas expressément acceptés.

Toutes modifications, adaptations, reprises et déplacements consécutifs à une erreur de l'acheteur donnent lieu à facturation complémentaire.

3 – Prix

Les marchandises PIM sont facturées au tarif en vigueur à la date de la commande. La date d'application effective est la date de vigueur figurant sur le tarif. Validité des offres : 1 mois.

4 – Conditions de transport

Toutes nos marchandises sont vendues départ usine et frais d'emballage en sus. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Avant de donner décharge au transporteur, nos clients doivent s'assurer de l'état dans lequel les colis sont remis. Toutes réserves doivent être faites sur le bordereau de livraison et confirmées par lettre recommandée sous 48 heures au transporteur (Art. 100 du Code de Commerce).

5 – Montant de commande minimum : 200 € HT

Toute commande d'un montant inférieur sera majorée pour atteindre 200 € HT.

6 – Délais de livraison

Sauf convention contraire, les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, aussi les retards ne peuvent en aucun cas donner lieu à dommages et intérêts. Tout cas de force majeure (incendie, accident...) suspend de plein droit nos obligations de livraison.

7 – Annulation de la commande

Toute annulation de commande de la part du client, postérieure à notre accusé de réception, ne pourra être acceptée si la commande a donné lieu à un commencement d'exécution tant au niveau de ses approvisionnements qu'au niveau de ses fabrications, elle sera alors sanctionnée d'une facturation au prorata des frais engagés.

8 – Garantie

Les désignations et caractéristiques indiquées sur toute documentation technique ne sont données qu'à titre indicatif, elles peuvent être modifiées sans préavis et sans que nous soyons tenus d'en informer nos clients. Toutes réclamations pour erreur, manquant ou défaut apparent doivent être adressées dans les 15 jours suivant la réception de la marchandise chez le client.

Notre garantie pour ces défauts sera limitée à notre choix (et même pour des vices de matière ou de construction) soit au remplacement gratuit des pièces défectueuses – soit au remboursement de leur valeur.

Toutes autres indemnités pour les conséquences ou les dommages qu'entraîneraient ces inconvénients seront exclus.

Pour les commandes spéciales telles que les fabrications sur plan ou sur spécifications clients, notre garantie s'applique au respect des instructions et à la bonne exécution du travail à l'exclusion de toutes autres garanties.

Notre garantie ne s'étend pas à ces modèles qui auraient subi des modifications ou qui auraient été utilisés en dehors des conditions normales d'utilisation.

9 – Retours

Aucun retour ne sera accepté sans l'accord formel préalable de la Direction Commerciale, ainsi que l'établissement d'un bon de retour / reprise de marchandise.

10 – Conditions de règlement

Toutes nos factures sont payables à notre siège social de Pusignan, au comptant (le paiement comptant s'entend sous 8 jours suivant la date d'expédition des marchandises). Toute première affaire donne lieu à un règlement comptant par virement (facture pro-forma), aucune fabrication ne pourra démarrer sans le règlement de cette facture.

En cas de retard de paiement, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des intérêts de retard dont le montant sera égal à 3 (trois) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur auxquels s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. L.441-6 du Code de Commerce).

Faute de règlement d'une seule échéance, nous nous réservons le droit :

- d'exiger le règlement comptant pour toutes les commandes restant en compte ;
- d'exiger la restitution immédiate des marchandises livrées ;
- d'interrompre les livraisons, d'annuler les ordres en cours ou restant à livrer et de mettre en œuvre les moyens légaux pour recouvrer notre créance par les voies les plus rapides.

11 – Réserve de propriété

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix par l'acheteur.

Sur simple avis de notre part, donné par lettre recommandée, le Société PIM sera en droit de se prévaloir de cette clause selon les conditions prévues par la loi n° 80.335 du 12 mai 1980.

12 – Attribution de compétence et juridiction

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon.